



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, Syndic, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 00 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 53 personnes présentes et les remercie de leur présence.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2012.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Messieurs Jean-Marc DEGLISE et Yves GENOUD. Monsieur Bernard DEGLISE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Deux personnes sont excusées soit : Monsieur Jérôme TACHE pour le Conseil communal et Madame Anne-Lise SURCHAT pour la Commission financière.

Le tractanda proposé est accepté et se présente comme suit :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2012. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.
2. Présentation et approbation des modifications des statuts :
 - 2.1 Association des communes pour le Cycle d'Orientation
 - 2.2 Association des communes pour le Réseau Santé de la Veveyse
 - 2.3 Région Glâne - Veveyse
3. Budget 2013
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 3.2 Achat de mobilier et de matériel pour l'accueil extrascolaire
 - 3.3 Achat de mobilier et de matériel pour les écoles
 - 3.4 Remplacement de la conduite d'eau à la Route Villageoise 1 à 17
 - 3.5 Frais d'aménagement d'un nouveau columbarium pour le cimetière
 - 3.6 Rapport de la commission financière
 - 3.7 Approbation

4. Divers

Monsieur Bernard DEGLISE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité. Monsieur Bernard DEGLISE remercie la Secrétaire pour sa rédaction.

Monsieur Pierre GENOUD revient sur la question qu'il avait posée sur le droit de superficie de la place de parc à Rathvel.

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond, qu'en date du 11 janvier 1984, un contrat de servitude a été enregistré entre notre Commune et Ski-Lift Rathvel S.A. concernant une location pour la place de parc située en bas à proximité des transformateurs.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

Monsieur Bernard DEGLISE commence par donner quelques explications sur la clé de répartition veveysanne.

Jusqu'à présent, les charges des trois principales associations intercommunales (CO, RSV, RGV) du district étaient alors réparties entre les communes à raison de 20% en fonction de la population légale, 30% en fonction de l'indice pondéré de la capacité financière et 50% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total.

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale entraîne la révision de cette clé. Suite à la modification de la clé, les charges seront réparties entre les communes à raison de 40% en fonction de la population légale et 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal direct.

Cette clé permet une grande stabilité de la répartition des charges, sans apporter de profondes modifications à la répartition actuelle. Le Conseil communal vous propose d'accepter les modifications des statuts des associations concernées ainsi que le principe de la clé de répartition.

2.1 Association des communes pour le Cycle d'Orientation

Monsieur Olivier VOLKART, responsable du dicastère "Ecoles", présente et donne lecture de l'article 19 des statuts actuels ainsi que le nouvel article soit :

Art. 19 ¹ Les dépenses liées aux investissements sont gérées par l'Association. Après déduction des ressources, elles sont réparties entre les communes membres en appliquant la clé de répartition veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale;
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

Monsieur Jean-Luc MOSSIER aimerait savoir si les autres districts ont rencontré le même problème.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que les autres districts ont connu la même situation pour 2013. Ils n'ont cependant pas tous été approuvés exactement de la même façon.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

2.2 Association des communes pour le Réseau Santé de la Veveyse

Madame Sylviane EMONET prend la parole pour présenter les modifications de l'article 23 des statuts du Réseau Santé de la Veveyse.

Art. 23 ¹ La répartition des charges entre les communes membres est calculée selon la clé veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale.
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales et impôt à la source).

² Les données prises en compte sont les statistiques cantonales connues les plus récentes.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

2.3 Région Glâne - Veveyse

Monsieur Bernard DEGLISE explique les changements, selon la même ligne que les deux objets précédents, de l'article 24 des statuts de la Région Glâne-Veveyse.

Art. 24 ³ La répartition entre les communes du district de la Veveyse est effectuée en fonction de la clé veveysanne, soit :

- pour 40% en fonction de la population légale
- pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total (impôts sur les personnes physiques fortune et revenu + impôts sur les personnes morales capital et bénéfice + impôts à la source).

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

3. BUDGETS 2013

3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Bernard DEGLISE.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - EPURATION

Par Madame Renée GENOUD.

ECOLES - GESTION DES BÂTIMENTS ANCIENNES ECOLES - SPORT - CULTURE ET LOISIRS

Par Monsieur Olivier VOLKART.

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET.

EAU & ENDIGUEMENTS - GAZ - VOIRIE - CIMETIERE

Par Monsieur Manuel TACHE.

ROUTES - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE.

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Stéphane DORTHE suppléant de Monsieur Jérôme TACHE.

Monsieur Bernard DEGLISE donne la récapitulation du budget de fonctionnement qui présente des charges d'un montant de Fr. 3'377'178.— et des produits de Fr. 3'311'656.—, d'où **un excédent de charge de Fr. 65'522.—**.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Jean-Marie MOSSIER aimerait savoir à quoi correspond le compte 210.352.02 *Participation à l'école libre publique*.

Monsieur Olivier VOLKART lui répond qu'il s'agit des classes de développement.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER pense que les frais du compte 290.301.00 *Traitement du personnel de conciergerie*, pour la conciergerie du nouveau bâtiment, ne devrait pas figurer dans *Administration scolaire*.

Monsieur Bernard DEGLISE lui explique qu'il s'agit d'une répartition et que sa remarque sera prise en compte en vue d'une correction pour la suite par rapport au nouveau bâtiment.

Monsieur Patrick SAVOY demande quelques explications sur l'augmentation du chapitre 5 *Affaires sociales* même s'il comprend bien qu'on ne peut pas échapper aux participations imposées par le canton.

Madame Sylviane EMONET précise que la nouvelle loi sur le chômage a amené de nombreuses personnes, en fin de droit, à se rendre au Service social. Pour la Basse-Veveysse (Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens), le nombre de cas a presque doublé, également en raison de l'augmentation du nombre d'habitants.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER aimerait savoir comment se fait-il que les subventions pour les crèches passent de Fr. 27'500.— en 2012 à Fr. 40'000.— en 2013 au compte 540.365.00.

Madame Sylviane EMONET explique ce montant par l'augmentation de la population, la signature d'une convention avec une nouvelle crèche et la participation de la Commune pour les familles à bas revenus.

Monsieur Bernard DEGLISE donne lecture du budget d'investissement qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'036'300.—**.

Monsieur Bernard DEGLISE donne ensuite un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2012-2017, en collaboration avec Monsieur René JOYE de ARBOGNA SA. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

3.2 Achat de mobilier et de matériel pour l'accueil extrascolaire

Monsieur Olivier VOLKART présente cet achat pour un montant de Fr. 25'000.— pour du matériel (armoires, tables, chaises, jeux, etc...) afin d'équiper les locaux situés à côté de l'administration communale.

En effet, l'ouverture d'un accueil extrascolaire (AES) est prévue à la prochaine rentrée scolaire, soit en août 2013.

Ce montant sera compensé par la subvention cantonale de Fr. 28'619.15 qui nous sera accordée pour l'ouverture de cette structure. Il n'y aura donc pas de charges financières pour la Commune.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Patrick SAVOY demande si le pourcentage Parents – Commune est déjà fixé pour les frais de fonctionnement.

Les démarches administratives sont en cours et actuellement les règlements sont en consultation à Fribourg. Aucune réponse ne peut encore être donnée à ce sujet.

Madame Corinne APOSTOL demande si la subvention cantonale est unique.

Effectivement, la subvention ne sera accordée par le canton qu'une seule fois pour l'ouverture de l'AES.

3.3 Achat de mobilier et de matériel pour les écoles

Monsieur Olivier VOLKART explique que le montant de Fr. 36'300.— est prévu pour l'achat de mobilier et d'un tableau interactif afin de créer une salle de classe dans les nouveaux locaux.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15 % par an et les frais de fonctionnement.

3.4 Remplacement de la conduite d'eau à la Route Villageoise 1 à 17

Monsieur Manuel TACHE présente cet objet en expliquant que plusieurs réparations, en raison de fuites sur ce tronçon, ont dû être effectuées ces dernières années. Le diamètre de cette conduite est sous-dimensionné pour alimenter une borne hydrante et il devient nécessaire de procéder au changement de cette conduite.

Le montant prévu de Fr. 50'000.—, pour le remplacement de la conduite d'eau entre la Route Villageoise 1 et 17, fera l'objet d'un emprunt dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du moment, l'amortissement ordinaire de 4 % par an et les frais de fonctionnement.

3.5 Frais d'aménagement d'un nouveau columbarium pour le cimetière

Monsieur Manuel TACHE présente cet investissement pour un montant de Fr. 60'000.— pour l'aménagement d'un nouveau columbarium qui comportera un compartiment pour le Jardin du Souvenir. Il pourra contenir au total 63 urnes. Le columbarium actuel, datant de 1999, ne dispose plus que de quelques cases libres.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 4 % par an et les frais de fonctionnement.

Monsieur Michel GENOUD demande s'il serait possible de relier le futur columbarium avec un passage dur. Le passe-pied actuel qui mène au cimetière n'est pas assez large pour y mettre les deux pieds.

3.6 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Concernant les investissements, la capacité d'autofinancement reste faible, cependant de nouveaux investissements sont nécessaires pour l'exercice comptable 2013.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour les quatre nouveaux investissements présentés ce soir.

En conclusion, la commission propose d'accepter le budget 2013 tel que présenté.

Monsieur Bernard DEGLISE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

3.7 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, l'objet est soumis au vote et accepté, soit :

3.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

3.2 Achat de mobilier et de matériel pour l'accueil extrascolaire

Investissement de Fr. 25'000.— accepté à l'unanimité.

3.3 Achat de mobilier et de matériel pour les écoles

Investissement de Fr. 36'300.— accepté à l'unanimité.

3.4 Remplacement de la conduite d'eau à la Route Villageoise 1 à 17

Investissement de Fr. 50'000.— accepté à l'unanimité.

3.5 Frais d'aménagement d'un nouveau columbarium pour le cimetière

Investissement de Fr. 60'000.— accepté à l'unanimité.

Les budgets 2013 sont acceptés à l'unanimité.

4. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur Bernard DEGLISE souhaite aborder le sujet des fusions de communes. Il donne un résumé succinct de la situation et la position du Conseil communal parue dans les journaux. Les Préfets ont rencontré chaque Commune avant d'établir un plan de fusions. Notre autorité est convaincue qu'elle peut faire face aux obligations imposées mais le processus suit et les pressions arrivent. Une réflexion aura lieu en début d'année entre toutes les Communes.

Monsieur Patrick SAVOY comprend l'avis du Conseil communal mais il se demande si une fusion avec les trois autres Communes de la Basse-Veveyse ne devrait pas être étudiée. Il pense qu'il faudrait voir les différentes variantes et les avantages qu'elles pourraient nous apporter afin de pouvoir éventuellement profiter des subventions cantonales. Les Communes du canton ont accepté la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC), y compris Remaufens.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le Législatif sera de toute façon consulté et la balle sera dans son camp. Il explique qu'à ce sujet un travail se fera ces prochaines semaines puis des présentations seront faites. Le Conseil communal n'est pas hermétiquement fermé, sachant que nous n'aurons certainement pas le choix à un moment donné.

Monsieur Pierre GENOUD ajoute que l'Etat offre un montant de Fr. 5'000'000.— pour tout le district mais qu'il s'agit en fait d'une moquerie si l'on calcule le montant octroyé par habitant.

Monsieur Bernard DEGLISE explique que le débat pourrait se prolonger encore longtemps. Cependant, il pense que l'on pourrait rester autonome du moment que nous ne rencontrons pas de problème à trouver des personnes prêtes à s'investir au Conseil communal.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD souhaite revenir sur un sujet qui a touché de nombreuses personnes cette année : la désaffectation du cimetière. Il se demande pourquoi tant de précipitation sans avoir présenté préalablement un plan général du futur cimetière. Pendant de nombreuses années, rien n'a été fait et sans préavis les familles ont reçu un délai de 30 jours pour enlever les tombes échues alors que rien ne presse. Il aurait souhaité que les familles puissent conserver les emplacements "à bien plaie" à condition qu'ils soient entretenus et que la Commune ne doive pas en disposer comme c'est le cas à Châtel-St-Denis.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que cette décision a été très difficile à prendre par le Conseil communal, sachant que le cimetière est un endroit sensible. Cependant, le Conseil communal assume pleinement les décisions prises.

En 1997, le groupe animation a construit et réalisé la place de jeux du Montilier en investissant un montant de Fr. 12'000.— puis elle a été remise à la Commune quelques années plus tard. Monsieur Pierre GENOUD regrette le fait que cette place s'est dégradée au cours des années. Le panneau des WC a disparu, les toilettes ne sont pas toujours accessibles, etc...

Monsieur Bernard DEGLISE précise qu'un montant conséquent de Fr. 15'000.— est prévu au budget 2013 pour les frais d'entretien de la place de jeux pour le remplacement d'un jeu, actuellement plus aux normes.

Monsieur André DEGLISE ajoute que les jeux comme les balançoires et la tyrolienne ont été totalement refaites ainsi que d'autres jeux partiellement. C'est absolument faux de dire que la Commune ne fait rien.

Monsieur Pierre GENOUD avait déjà proposé, lors d'une dernière assemblée, que la Commune acquière un défibrillateur pour le bâtiment du collège.

Monsieur Bernard DEGLISE lui indique que le Conseil communal avait mis en route une demande qui est actuellement au point zéro. En effet, la société qui devait nous fournir gratuitement un appareil n'a pas trouvé de sponsor.

Monsieur André TACHE a lu dans le dernier Remaufens Infos que la cabane de Mology serait détruite. Il ne comprend pas cette décision car cette cabane se trouve sur un sentier pédestre et de raquettes et permet de pique-niquer.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie Monsieur André TACHE pour sa réaction. Le Conseil communal s'est posé de nombreuses questions avant de prendre cette décision, motivée par le fait que la cabane se trouve au-dessus de nos sources dans une zone de protection. Le Conseil communal veut limiter le risque de pollution au maximum pour sauvegarder nos sources d'eau.

Madame Corinne APOSTOL aimerait connaître la position du Conseil communal sur l'aménagement d'une zone 30 km/h aux alentours de l'école car il y a un manque de trottoirs et le trajet devient difficile pour les enfants qui se rendent à pied à l'école.

Monsieur Stéphane DORTHE, Conseiller communal responsable des routes, explique qu'un avant-projet est en cours pour l'aménagement de trottoirs dans les années futures.

Monsieur Jean-Meinrad TACHE intervient suite au début d'incendie de lundi dernier et regrette que certains citoyens aient essayé de forcer le passage alors que les camions pompiers bloquaient la route.

Il émet également une remarque sur certains carrefours qui sont obstrués par des haies de thuyas qui ne respectent pas le règlement.

Monsieur Stéphane DORTHE prend note de cette remarque et fera le nécessaire.

Monsieur Henri MICHEL revient sur le rappel, publié dans l'information à la population, concernant l'interdiction de parquer devant la Banque Raiffeisen. Il précise qu'il n'y pas que des gens de Remaufens qui se parquent à cet endroit. Même le bus TPF qui transporte les enfants stationne sur le Stop. De plus, la Police n'effectue des contrôles que le lundi quand les commerces sont fermés.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond qu'il reste effectivement encore du travail par rapport au problème de discipline des usagers de la route, au parcage et à la vitesse. Cependant sa remarque sur les contrôles de la Police est un peu réductrice.

Le Conseil communal a pris note et fait son maximum.

Monsieur André TACHE demande, si pour des raisons de sécurité, la cour de récréation pourrait être transférée sur la place nouvellement goudronnée à l'entrée inférieure de la salle polyvalente.

Monsieur Rémy VAUTHEY propose que lorsqu'un permis de construire est délivré, il soit noté que la route ne doit pas être utilisée comme parking.

Monsieur Ernest GENOUD propose d'installer des toilettes publiques vers la salle polyvalente afin que les personnes qui se rendent au cimetière puissent les utiliser en cas de besoin.

Monsieur Michel GENOUD appuie cette demande et trouve que ce serait un plus si des toilettes se trouvaient à proximité des lieux publics.

Le Conseil communal a pris note de ces différentes remarques.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie l'assemblée pour toutes ces remarques positives.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement et leur engagement.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début janvier 2013.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Bernard DEGLISE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21 h 45 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Aurélié FONTAINE